

Séance du 1<sup>er</sup> Juillet 1917.

L'an mil neuf cent dix sept, le premier du mois de juillet à deux heures du matin, le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Vignier Maire pour la session ordinaire de Mai suite.

Présents M. M. Vignier, Sauvestre, Garçon, Fouquet, Patry, Velatque, Olive, Genetron, Piquet, Roussseau & Lefevre

Absents: M. M. Rambaud, Saupin, Aubin, Arnaud, Dupont, Eurbel & Guiberteau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu & adopté sans observation.

Monsieur Piquet, continue les fonctions de secrétaire

Compte administratif  
présenté par  
M. le maire pour  
l'exercice  
1916

Monsieur le Maire soumet au Conseil avec toutes les pièces à l'appui son compte administratif pour l'exercice 1916, lequel a déjà été examiné par la Commission des Finances

Il quitte ensuite le fauteuil et M. Patry prend la présidence et invite l'assemblée à vérifier le compte administratif de l'exercice 1916, ainsi que le compte moral dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la Commune en a retirée.

M. le Président donne ensuite lecture des résultats du dit compte

Reettes	{	Ordinaires	62132.24
		extraordinaires	13168.82
		Supplémentaires	5197.70
		Total	<u>80498.76</u>

Monsieur Guiberteau  
1917

Dépenses	}	Ordinaires	55 037.47	} 78.761,49
		extraordinaires	12 237.28	
		Supplémentaires	11 486.74	

Excédent de recettes	1.737,24
Le reliquat de l'exercice 1915 étant de	86 55.30
L'excédent définitif de l'exercice 1916 à reporter au budget suppl <sup>e</sup> de 1917 est de	10.392,54

Le Conseil après vérification du dit compte, et des pièces qui y sont jointes, reconnaît que toutes les recettes de l'exercice ont été régulièrement effectuées et sont exactement rapportées, que toutes les dépenses ordonnées sont renfermées dans les limites des crédits ouverts par le budget et les autorisations supplémentaires, et sont suffisamment motivées; et qu'il y a lieu de l'approuver.

Le conseil vote ensuite des félicitations à Monsieur le Maire pour sa bonne gestion.

Compte de gestion  
du  
R<sup>e</sup> Municipal

Monsieur le Maire reprend la présidence et soumet à l'assemblée le compte de gestion du Receveur municipal & l'invite à vouloir bien en délibérer.

Le Conseil municipal

Vu le compte rendu par Monsieur Émile R<sup>e</sup> municipal de ses recettes et dépenses depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1916 jusqu'au 31 décembre suivant lequel comprend: 1<sup>o</sup> le rappel du compte de l'exercice 1915. 2<sup>o</sup> les recettes et les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'exercice 1916. 3<sup>o</sup> les recettes & les dépenses concernant les services hors budget;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1916 établi en regard du compte sus mentionné, et présentant les recettes & les dépenses pour le dit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion 1917;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte de la gestion 1916 que des opérations supplémentaires effectuées en 1917;

pour le conseil

Tu les budgets primitif & additionnel de recettes & dépenses présumées de l'exercice 1916, arrêtées par M. le Préfet du département, et les autorisations spéciales de recette & de dépense délivrées pendant le dit exercice.

Après avoir entendu & approuvé le compte administratif dans lequel M. l'ordonnateur a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées & la manière dont elles ont été effectuées, & l'utilité que la Commune en a retirée.

Delibère :

Statuant sur la situation du comptable au 31 Dec 1916, sauf le règlement & l'apurement par la Cour des Comptes, conformément à l'art 157 de la loi du 5 avril 1854, le conseil admet les recettes de la gestion de

1916 pour la somme de . . . . .	68 570. 67
Les dépenses pour celle de . . . . .	56 293. 31
	12 277. 36

Moins l'excédent de la recette à :	12 277. 36
Et attendu que par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de :	8 655. 30

Declare le comptable débiteur, sur son compte de la gestion de 1916, de la somme de	20 872. 66
---	------------

Art 2.- Statuant sur les opérations de l'exercice 1916, sauf le règlement & l'apurement par la Cour des Comptes, le conseil admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1916 que pendant les 3 premiers mois de la gestion 1917

Savoir :	
En recette pour :	80 498. 73
En dépense, pour :	78 761. 49
	1 737. 24

D'où il résulte un excédent de recette de :	
Le résultat définitif de l'exercice 1915 ayant présenté un excédent de recette de :	8 655. 30

Le résultat définitif de l'exercice 1916 égal au résultat du compte d'administration du même exercice est un excédent de recette de	10 392. 54
---	------------

Art 3.- Le Conseil demande qu'il plaise à la

Cours des Comptes devoulu bien apprenus la  
Comptabilité de Monsieur le Receveur municipal.

Credits insuffisants.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les crédits ci-après énoncés du budget de 1916 ont été insuffisants & qu'il importe de régulariser les dépenses qui ont été effectuées au delà de ces crédits

Savoir :

	Credits alloués	Dépenses effectuées	Compléments nécessaires
Emploi sub <sup>ord</sup> dépt <sup>s</sup> p <sup>r</sup> contentieux 9 <sup>ord</sup> ord <sup>s</sup>	419.	,	419.
Conting <sup>t</sup> p <sup>r</sup> protection Santé publique	,	277.75	277.75
Frais de conf <sup>m</sup> mairie générale	,	34.46	34.46
Frais de bureau de la Mairie	400.	452.90	52.90
Chauffage & éclairage de la mairie	110.	112.35	2.35
Chauffage & balayage des classes	700.	980.80	280.80
Dépenses imprévues	500.	636.	136.
Contingent p <sup>r</sup> protection Santé publique 1915.	160.	174.15	14.15

Il invite ensuite le Conseil à voter les compléments de crédits demandés ci-dessus & reconnus nécessaires

Le Conseil municipal, à l'expose du Maire entendu, vote les dits crédits

Dépenses imprévues  
1916  
Approbation

Monsieur le Maire soumet au Conseil le détail des dépenses faites sur le crédit des dépenses imprévues de 1916 dont le montant s'élève à 636.00

Savoir :

Souquet	Ind <sup>te</sup> pour travail suppl <sup>s</sup>	25
"	"	25
"	"	25
"	"	25
"	Salair <sup>e</sup> p <sup>r</sup> frais depp <sup>on</sup> des droits de places	12.
"	Ind <sup>te</sup> pour travail suppl <sup>s</sup>	25.
Ervinig Payer G <sup>d</sup>	Annuité p <sup>r</sup> réseau téléphonique en 1916	21.59
Souquet	Ind <sup>te</sup> p <sup>r</sup> travail suppl <sup>s</sup>	25.
Cherpeau	Ind <sup>te</sup> p <sup>r</sup> prép <sup>on</sup> des Comptes & budgets	20.
Prout-graver	Fourniture de médailles pour les chiens	52.85
Souquet	Ind <sup>te</sup> p <sup>r</sup> travail suppl <sup>s</sup>	25.
Burgaud	Gratification pour fête dans son service (arrêtement de malforateurs)	30.

Monsieur le Maire 1917

Sauquet	Ind <sup>te</sup> pour travail suppl <sup>s</sup>	25..
Maisnard	Cobbleau des enfants morts pour la France	107.16
Sauquet	Ind <sup>te</sup> pour travail suppl <sup>s</sup>	25..
"	"	25..
"	"	25..
Gendron Chau	Fournitures diverses aux écoles	11.90
Sauquet	Ind <sup>te</sup> pour travail suppl <sup>s</sup>	25..
"	"	25..
Cor	Fourniture de grès aux écoles	2.50
Debraj	Transports divers	53..
Total		636.00

Après en avoir délibéré, le Conseil  
 y donne son entière approbation.

Chapitres additionnels  
 au budget  
 de  
 1917.

Monsieur le Maire Saumet a l'Assemblée les  
 chapitres additionnels au budget de 1917, & donne lecture des  
 propositions faites de concert avec la commission des  
 finances.

Le Conseil après un sérieux examen & discussion  
 approfondie, vote sur chacun des articles & admet les  
 crédits nouveaux ci-après, pour la somme totale de  
 12.090.54 et arrête le budget comme suit

Recettes 14058.74  
 Dépenses 12090.54  
 Excédent de recettes 1947.23

Savoir :

Dépenses d'assistance médicale gratuite (1916)	42.20
" " aux Vieillards (1916)	938.08
Assistance aux familles nombreuses (1916)	40.10
Entretien des bicyclettes des gardes champêtres & du porteur de dépêche	194.50
Rembt emprunt de 13.600 au Crédit foncier	4.50
Ind <sup>te</sup> p <sup>r</sup> cherté de vie aux emp <sup>l</sup> és comm <sup>u</sup>	1185..
Crat <sup>s</sup> & loy <sup>s</sup> du facteur du télégraphe	300..
Fourniture de chauffage aux indigents	2138.36
Entretien des bât <sup>s</sup> comm <sup>u</sup> en 1916	450..
Salaire du tambour affublé	60..
Indemnité à M <sup>rs</sup> 9 <sup>e</sup> Crépus	25..
Fourniture aux élèves indigents	500..
Emploi subor <sup>d</sup> é p <sup>r</sup> cherté de vie aux cantonniers 9 <sup>e</sup>	150..
Emploi alloué Etat pour app <sup>ro</sup> Loi retrait ouvrière	86.85
Dépenses imprimées	80.24

Annexes à l'Assemblée 1917

Emploi Subv. Etat pr assistance aux Vieillards 1914)	359.27
Emploi Subv. Etat pr S.P. en 1916	172.05
Emploi Subv. du Dépt pour entret. 1 <sup>er</sup> & 2 <sup>e</sup> C <sup>o</sup>	750
(Report de la 1 <sup>re</sup> & 2 <sup>e</sup> for)	4614.41
<b>Total</b>	<b>12090.54</b>

Montant des Recettes :	14038.77
Montant des Dépenses :	12090.54
<b>Excédent de recettes</b>	<b>1948.23</b>

Budget primitif  
de  
l'exercice 1918

Monsieur le Maire soumet au Conseil le budget primitif de l'exercice 1918 dressé par lui de concert avec la Commission des finances, & appuyé de tous documents propres à justifier ses propositions.

Le conseil après avoir discuté article par article & avoir consigné le résultat de ses votes au tableau ci-après a soumettre à l'approbation de M<sup>r</sup> le Préfet a arrêté comme suit :

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires, à la somme de : 77.304.66

Les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires à la somme de : 77.303.46

En conséquence, & la valeur du centime étant de 596.76, le conseil vote pour 1918, les impositions énumérées ci-après :

Savoir :

Objet	Nombre de centimes votés	Produits	Emprunts		Subventions
			annuities dues en 1918	inscriptions autorisées	
5 Centimes, cent. pour fouriers p. 9 mob.	5	1898			
Traitement des gardes champêtres	1.92	1146			
Assistance aux Vieillards	6.54	3903			
Centimes pour insuff. de revenus	31.05	18530			
Assistance médicale gratuite	9. .	5371			
Assistance aux familles nombreuses	3.19	1904			
Assistance aux femmes en couches	0.64	382			
5 cent. pour chiens r <sup>e</sup>	5. .	2984			
Entretien des chiens 9 <sup>e</sup> ord <sup>e</sup>	2.14	1277			

Préfect. le 5 Juillet 1917

Entretien des chemins vicinaux reconnus	0.85	507		
Remb <sup>t</sup> de empl <sup>t</sup> de 72 200 au Crédit/comm	7.54	4500	4499.20	
18 220	1.72	1026	1021.86	
70 000	6.39	3813	3954.72	140
19.500	1.85	1104	1101.68	
17.700	1.68	1002	999.98	
13.600	1.29	770	768.84	
<b>Total</b>	<b>85.20</b>	<b>50117</b>		<b>140</b>

Le Conseil vote en outre, frais journaliers de prestations pour les chemins vicinaux

" Le traitement de M. Marchais secrétaire de la Mairie est fixé à 200 francs par mois à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1918, & celui de M. Rousseau secrétaire adjoint est fixé à 140 francs par mois à partir de la même époque.

Service vicinal  
- Budgets -

Chapitres additionnels au budget de 1917 -

Le Conseil inet le fait que le reliquat de l'exercice 1916 (21.27.55), qui provient de restances communales, soit affecté à des dépenses autres que celles de la vicinalité. -

Budget de l'exercice 1918 -

Monsieur le Maire soumet ensuite à l'Assemblée le budget de l'exercice 1918

Le Conseil, après en avoir délibéré

Tu la loi du 21 mai 1886, l'instruction ministérielle du 24 Juin suivant & le règlement général sur le service des chemins vicinaux

Tu les propositions présentées par les agents voyers, tant pour la fixation des contingents nécessaires aux chemins de grande communication que pour l'établissement du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemins vicinaux pendant l'année 1918

Tu l'arrêté de suite en demeure de M. le Préfet en date du 8 mai 1917.

Adopte les propositions présentées par les agents voyers tant pour la fixation relativement aux contingents pour les chemins de grande communication

Arvan le 5 Juin 1917

Vote l'inscription au budget de la commune des recettes & crédits nécessaires pour le service des chemins ruraux pendant l'année 1918, le tout conformément aux indications du service vicinal

sui Recettes : 12790<sup>+</sup>  
 Dépenses : 12790<sup>+</sup>

Budget des chemins ruraux reconnus -

Le Conseil vote une imposition extraordinaire de 0.85 pour l'entretien des chemins ruraux reconnus & dont le produit devra être réparti conformément aux indications de l'agent - voyer.

Ann. le 5 juillet 1917

Bureau de Bienf. ce  
Comptes et budgets  
avis du Conseil

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte présenté par M. Creut, Receveur du Bureau de bienfaisance pour sa gestion de 1916, le dit compte approuvé le 28 juin courant par la commission administrative

Le Conseil après avoir pris connaissance du dit compte & des pièces à l'appui.

Est d'avis qu'il soit approuvé dans tous ses résultats.

Ann. le 5 juillet 1917

Monsieur le Maire communique ensuite à l'assemblée les budgets additionnel & primitif du Bureau de Bienfaisance proposés par la Commission administrative dans sa séance du 28 juin

Le Conseil après un sérieux examen, approuve les budgets avec les résultats suivants :

Budget supplémentaire		Budget primitif	
Recettes :	931.99	Recettes :	3689 <sup>+</sup>
Dépenses :	931.99	Dépenses :	3689 <sup>+</sup>

Bureau de Bienf. ce  
Crédits insuffisants

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil que dans la séance du 28 juin dernier, la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance a approuvé l'état présentant les excédents de dépenses sur les crédits ouverts au budget de 1916

Savoir :

Pain & denrées alimentaires 1218.40 - 1215.94 - 2.54

Ann. le 6 juillet 1917

Chauffage et logement	250 <sup>+</sup>	251.80	1.80
Depenses de la pharmacie	800 <sup>+</sup>	1046.45	946.45

Le Conseil après en avoir délibéré donne un avis favorable à la décision de la Commission du Bureau de Bienfaisance

1<sup>er</sup> d'Electricité - Const<sup>on</sup>  
d'un poste de  
transformation

Le Conseil décide que le poste de transformation qui devrait être construit au Bourg de Reix dans la cour de la mairie, sera édifié dans le Jardin de l'école des garçons à l'angle Sud-est

Travail d'œuvre  
agricole

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé fait par Monsieur le Maire dans sa séance du 10 juin dernier :

1<sup>o</sup> au point de vue du vieillissement de la population ;

2<sup>o</sup> sur la difficulté qui se présente dans certains fermes ou exploitations agricoles, soit par le manque de matériel, de moyens de transports, ou par l'insuffisance de main d'œuvre résultant du décès ou de la mobilisation de propriétaires, fermiers, ouvriers de culture ;

De libère

Qu'il est absolument utile que les cultivateurs en surplis des classes 1888-1889 & services auxiliaires de la réserve de l'Armée territoriale, et tous les citoyens privilégiés non touchés par la guerre, viennent en aide pour la rentrée & le battage des moissons dans tous les endroits où le besoin existera.

Que la municipalité sera jugée de l'efficacité et des moyens à apporter aux demandes qui pourront lui parvenir.

Qu'une question de sentimentalité ne suffit pas pour résoudre les difficultés qui peuvent se présenter.

Qu'il est urgent que le Maire soit armé d'un droit de réquisitions faites aux conditions locales et usuelles de prix pour prêt de matériel, transports, & journées agricoles.

Qu'il est indispensable que ce droit soit donné

travail le 13 juillet 1914

